

CoFASS du 5 octobre 2017 Premières quatre saisons

L'ÉDITO

Suite à la houleuse CO-FASS du mois de juillet (les OS ayant quitté la séance), le Directeur de l'Action Sociale, Président de cette instance, comptait dans les rangs des représentants de la Direction la présence remarquée de l'adjoint du Directeur des Ressources Humaines, M. Benjamin RAIGNEAU, pour la deuxième fois au sein de la CO-FASS. Baptisé « Président d'Honneur » par l'UNSA, il démontrait l'intérêt bien compris de l'Entreprise pour son Action Sociale au service de ses bénéficiaires, actifs et pensionnés. La Direction affiche aussi son intérêt stratégique à disposer d'un « outil » réactif à destination de son corps social. Le dossier d'évolution des EHPAD est également un sujet sensible qui anime la DRH et l'oblige à soigner une implication dans la gestion de ce dossier.

L'UNSA apprécie l'effort de la DRH qui consacre du temps à l'Action Sociale.

L'Adjoint du DRH a écouté les déclarations liminaires, a pris le temps d'échanger sur les propos évoqués par les représentants des bénéficiaires, puis a laissé la conduite de la CO-FASS à M. LAUMIN, Directeur de l'Action Sociale pour un temps et Directeur Adjoint d'Optim' Services pour un autre temps. Lequel prédomine ?

La CO-FASS de rentrée sonne l'heure des points d'étape des sujets en cours d'évolution, sans oublier qu'elle traite le bilan de la rentrée scolaire des structures éducatives.

Les représentants des bénéficiaires de l'UNSA n'ont pas manqué de souhaiter un joyeux anniversaire au Directeur de l'Action Sociale ... qui a pris ses fonctions il y a un an. Le temps passe vite et le courage politique du Directeur d'annoncer le désengagement programmé de la dépendance du champ de compétence de l'Entreprise date de la CO-FASS du 6 juillet 2016. Le cœur n'est pas à la fête et la raison nous oblige à critiquer l'enlisement du dossier d'évolution.

Enfin, "last but not least", le Directeur a évoqué les changements de personnels au sein de l'Action Sociale. M. Frédéric LE GUEN remplace depuis le 2 octobre M. François PIEROTTI en qualité de RRS. L'UNSA n'a pas manqué de lui adresser une cordiale bienvenue.

Il serait incomplet de ne pas évoquer François qui depuis des années œuvrait au quotidien sur ce périmètre où ses compétences ont été reconnues par l'ensemble des parties prenantes des relations sociales : entreprise et organisations syndicales.

Il a décidé de s'engager dans une nouvelle voie ! Il a rejoint la fédération de l'UNSA-Ferroviaire et sera désormais le coordinateur référent du périmètre de la Protection Sociale.

L'UNSA-Ferroviaire lui a réservé un chaleureux accueil ...

L'équipe UNSA des représentants des bénéficiaires,
Annie COUSIN, Sylvie LEMAIRE, Sylvie ROYER-LAIGRE, Denis DONTENVILL.





Extrait de la déclaration liminaire ...

Depuis la dernière réunion de la CO-FASS de l'été, le ciel de l'automne est bien nuageux, le paysage a beaucoup changé puisque les évolutions d'origine gouvernementale se sont mises « En marche »... forcée. L'UNSA ne s'étendra pas, dans cette instance CO-FASS qui n'est pas le lieu, sur les conséquences des Ordonnances, si ce n'est pour souligner l'évident recul social, sans précédent, qu'elles représentent pour les salariés de ce pays.

Nous en relèverons cependant un point ce matin, celui relatif à l'instance unique de représentation du personnel, le Conseil Social et Économique, qui fusionnera les instances actuelles CE, DP et CHSCT. Nous n'évoquerons pas non plus ici le fond de cette évolution, qui là encore n'est pas une avancée en matière de dialogue social, loin s'en faut.

L'UNSA souhaite simplement faire le lien avec l'instance CO-FASS, qui comme chacun sait, n'est pas concernée par cette réforme, puisqu'elle est une instance conventionnelle issue de l'Accord d'entreprise du 1^{er} août 1986, retranscrit au RH00224. Même si, comme l'indique votre réponse écrite ce jour, le sujet relève de la concertation sociale et non de la compétence stricto sensu de la CO-FASS, nous attendons maintenant depuis plus d'un an que la Direction tienne son engagement de renégocier cet Accord relatif au fonctionnement de la CO-FASS...

Concernant les EHPAD, votre annonce en CO-FASS du désengagement de la gestion de cette activité date maintenant d'un an, presque jour pour jour. Si l'on peut comprendre que l'étude du dossier de cession prenne un peu de temps, les représentants du personnel et des bénéficiaires, les salariés, les résidents et les familles, trouvent tout de même ce temps bien long, s'inquiètent, voire s'angoissent. L'UNSA suppose que vous complèterez votre document de présentation par une note d'ambiance en séance de ce matin, puisque l'ordre du jour prévoit un point d'actualité...

L'UNSA vous souhaite un Bon Anniversaire Monsieur le Président, puisque nous « fêtons » votre arrivée à la tête de l'Action Sociale il y a de cela un an. Un an c'est très peu dans l'histoire de l'Action Sociale, mais c'est déjà beaucoup puisque vous avez déjà animé 3 Commissions Prestations depuis votre arrivée. Aussi, l'UNSA est-elle très surprise de ne voir figurer à l'ordre du jour de cette CO-FASS aucune proposition d'évolution de prestations. Pour mémoire, l'UNSA vous a rappelé par courrier du 31 mai 2017 ses propositions d'évolutions ou de créations de prestations, issues d'une réflexion collective des représentants des bénéficiaires désignés par l'UNSA au sein de la CO-FASS.

Certes, le travail doit se poursuivre notamment lors de la prochaine Commission le 12 octobre mais, par exemple, l'UNSA souhaite rappeler qu'elle est à l'origine de la proposition de la création d'une 8^{ème} tranche du barème, qui semble recueillir aujourd'hui l'assentiment général, et c'est tant mieux.

En effet, et pour mémoire, cette proposition a été exprimée en 2010 à Monsieur LOYER et Madame HUGUET, et régulièrement débattue en Commissions Prestations depuis... La Direction dit toujours étudier cette proposition depuis sept ans, convenez qu'un septennat, c'est bien long pour une simple étude...

Certes, vous n'êtes pas responsable du bilan de votre prédécesseur mais vous en héritez, ainsi d'ailleurs que du report à nouveau qui se monte aujourd'hui à 30 millions et qui doit maintenant permettre de réelles avancées pour les bénéficiaires. Vous comprendrez donc que Sœur Anne, qui ne voit toujours rien venir, se désespère, et que l'UNSA, quant à elle, commence aussi à vraiment trouver le temps long, à s'impatienter, voire à s'irriter !



Enfin, nous terminerons par une « parenthèse » de fraîcheur dans ce « monde de brutes »... Les représentants des bénéficiaires de l'UNSA souhaitent adresser leurs chaleureuses félicitations à tous les professionnels de toutes les fonctions et de tous les métiers qui ont participé à la préparation, l'organisation et la mise en œuvre des deux séjours expérimentaux « de répit » à Sanary en août dernier. Quelle magnifique réussite ! Quel plaisir, quelle émotion même, que nos débats soient éclairés par ces visages illuminés d'adultes et d'enfants épanouis, eux qui vivent des situations si difficiles, voire douloureuses, que l'Action Sociale accompagne et apaise au quotidien...

Il va de soi que pour l'UNSA, cette expérimentation sur le champ de l'accompagnement du handicap et des aidants, a vocation à se reproduire et à devenir une nouvelle offre permanente. Voilà une bien belle illustration de ce que l'UNSA propose depuis des années : ne craignons pas d'expérimenter de nouvelles offres, de nouvelles prestations, à condition qu'elles entrent pleinement dans le champ du FASS, accordons-nous le droit à l'erreur, ou pérennisons-les si elles répondent concrètement aux besoins des bénéficiaires...

Pour faire lien avec les effectifs de l'Action Sociale au regard de ce bel exemple d'accompagnement par ses professionnels :

La situation est grave et l'UNSA - qui avait déjà demandé un moratoire sur les effectifs - vous interpelle une fois de plus solennellement : depuis des années, la Direction s'attaque au corps social de l'Action Sociale, a fait « fondre le gras », puis la masse musculaire, puis rogné les os, et maintenant attaque la moelle.

Cette situation est d'autant plus inacceptable que le FASS autofinance ses prestations, dont la première d'entre elles, l'accompagnement humain par ses professionnels, ainsi que les représentants des bénéficiaires l'ont toujours réaffirmé dans cette instance, et la Direction avec eux, jusqu'à présent tout au moins...

Qu'en est-il aujourd'hui ? Quelles sont vos orientations politiques, vos réelles intentions ?

Échanges avec les représentants de la Direction :

M. Raigneau s'est prêté en premier aux jeux des réponses suite aux interrogations formulées dans les déclarations liminaires et principalement aux sujets relatifs en lien avec son domaine de compétence.

Sur sa présence, il répond que c'est un engagement qu'il a pris avec M. LAUMIN. Cela atteste un travail de co-production avec la DRH et Optim'Services. Cela prouve aussi la capacité de mobilisation de tous les acteurs sur les différents sujets tel celui des « aidants ». La présence du DRH adjoint lors de conférence nationale de « l'aide aux aidants » du 6 septembre 2016 était un signe fort de l'implication et de la sensibilité de la Direction sur les enjeux sociaux.

Il souligne l'équilibre qu'il faudra trouver entre faire et le faire faire. *Ce qui implicitement veut dire que tout ne sera plus être effectué en interne ! Au vu de la taille très critique du réseau des travailleurs sociaux, faire croire que les forces vives peuvent encore répondre sur tous les fronts des besoins et des attentes des bénéficiaires, est une hérésie (ou défaut de bon sens ...)*



Concernant l'évolution des EHPAD, il se dit intéressé d'entendre des propositions. Il conviendra de faire des choix et toutes les questions abordées le seront sans œillères. L'accompagnement des personnels et des pensionné(e)s est très important pour nous. *L'UNSA ne peut qu'inviter la Direction à partager cette ambition avec Optim'Services afin d'enclencher très rapidement les dispositions pour permettre aux salariés concernés œuvrant dans ces établissements d'ouvrir le champ de leurs perspectives d'avenir.*

A son tour M. Laumin évoque la situation des 4 établissements en rappelant qu'il a été annoncé dès le départ lors de la présentation du dossier des EHPAD que les deux structures de séjours temporaires seront confortées. *Depuis fort longtemps, l'UNSA se prononce pour un renforcement de cette prestation. Le report à nouveau permettrait de construire une structure que nous érigerions sur le périmètre géographique du sud-ouest. Cette revendication dépasse le caractère du « deal » proposé par le Directeur de l'Action Sociale. Faut-il attendre l'arrêt de l'engagement de l'Action Sociale sur le champ de la dépendance pour accroître l'offre « séjours temporaires » ? Faut-il accorder de l'importance aux promesses ? Et puis, la volonté politique est-elle de cette dimension ?*

Laurent THEVENET a également fait un point sur les conséquences du passage de l'ouragan « Irma » qui a ravagé l'île de Saint Martin le 21 septembre 2017.

L'Action Sociale s'est rapprochée de la cellule de crise mise en place par le Ministère de l'Intérieur. La mission de suivi de ce dossier a été confiée à une T.S. référente. Deux familles ont contacté l'Action Sociale ; elles ont été aidées dans le cadre d'un rapatriement et accompagnées dans leurs démarches administratives.

L'ouragan qui a frôlé la Martinique et la Guadeloupe a également nécessité la mise en place d'un dispositif, plus léger et évolutif.

Une Action Sociale pour tous a du sens et - exemple oblige - peut concerner tout le monde !

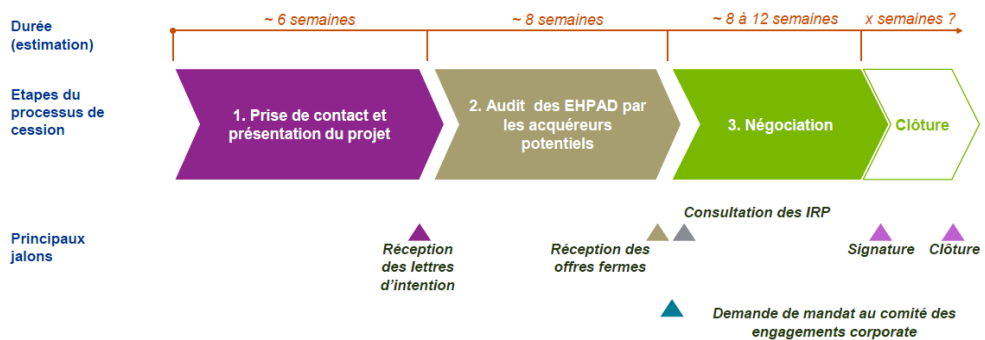
Point d'actualité – dont situation des Ehpad

L'annonce du désengagement de l'Entreprise du champ de la dépendance date d'il y a un an. Triste anniversaire que l'UNSA a souligné dans sa déclaration. Le sujet a été abordé avec M. RAIGNEAU qui a quitté la séance après le tour de table des échanges laissant la conduite de la Co-FASS à M. LAUMIN.

Sur le sujet, rien de bien nouveau n'est à signaler. La conduite du projet d'évolution paraît s'enliser mais ce n'est pas le cas *dixit* la Direction. Le temps gagne les espaces qui ont horreur du vide et un calendrier du processus de recherche d'un ou de plusieurs repreneurs a été établi. Vous le trouverez ci-dessous :



Principales étapes du processus de recherche d'un ou plusieurs repreneur(s), piloté par KPMG



3 OPTIM'SERVICES ACTION SOCIALE

Document de travail - Réunion plénière de la CO-FASS du 05 10 2017



L'UNSA ne pouvait se satisfaire du protocole énoncé. Les dates font défaut et le plan de la conduite du projet reste vague et imprécis. Aussi, la Direction s'est engagée à revoir ce « plan » et de communiquer des éléments plus précis pour la prochaine CoFASS. Au questionnement de l'UNSA la Direction indique que le Département a relancé les admissions. Ceci est complètement essentiel pour maintenir l'activité des équipes et donner du sens à la poursuite de cette prestation. Le principe de continuité de la prise en charge est acté. L'étude confiée à KPMG pour rendre une expertise globale du sujet d'évolution a crédibilisé l'orientation de céder quatre établissements. Rien n'est facile dans ce projet « d'abandon de la prestation ».

Les représentants de l'UNSA souhaitent féliciter les équipes, Direction et personnels, des 4 structures vouées à une évolution, pour leur investissement professionnel, au service des bénéficiaires hébergés dans les EHPAD, qui plus est dans ce contexte difficile pour tous.

Autre importante information :

Le Directeur a évoqué la rencontre d'un Comité Client constitué de la sphère Optim'Services (Service Médical, Action Sociale, Agence Recrutement, PPA), et les DRH des Épics Mobilités et Réseau...

Ce rendez-vous a permis d'échanger et de valoriser l'Action Sociale auprès des acteurs importants de l'Entreprise. Le sujet d'accompagnement de « l'employabilité » sur le champ des actifs a été évoqué.



L'UNSA a réagi à ce propos pour affirmer notre attachement à une Action Sociale déclinée sur son champ de compétences répondant à ses obligations liées au régime spécial des cheminots. La dérive possible d'une Action Sociale d'Entreprise serait lourde de conséquence pour le réseau des travailleurs sociaux et l'accompagnement des bénéficiaires !

Point sur le Bilan Aide aux Aidants

Un groupe de 17 écoutants référents a été formé aux techniques d'écoute par l'Association Française des Aidants. La plateforme téléphonique a enregistré 229 appels téléphoniques en 8 mois (janvier à août 2017). 82 % ont fait l'objet d'une orientation vers le travailleur social du domicile. 46 % des personnes aidées n'ont aucun service d'aide à domicile. 119 prestations financières ont été accordées ... 70 % des prestations répondaient à un besoin de répit et plus particulièrement un renfort ponctuel d'aides humaines. 33 % sont de nouveaux bénéficiaires.

Il est évident que la prestation d'accompagnement par le travailleur social est centrale et l'UNSA ne cesse de rappeler à nos interlocuteurs que ce geste essentiel n'est pas valorisable dans les comptes de l'Entreprise. C'est un investissement tout comme l'est celui de la formation.

Cette nouvelle prestation se décline doucement auprès des potentiels bénéficiaires. Les besoins seront sans doute plus importants dans les prochaines années au vu de l'évolution démographique des bénéficiaires de notre régime spécial.

Point annuel de la fréquentation des Lieux d'Accueil Educatifs

Par le passé, l'ordre du jour de cette CO-FASS automnale était quasiment réservé à la prestation phare et atypique des établissements pour enfants. Mais la cure d'amaigrissement imposée depuis des années à cette prestation rend le sujet moins épais. Cela s'est également traduit dans les documents adressés aux représentants des bénéficiaires : deux pages très aérées et puis basta ! Le manquement a été souligné et, juré promis, l'année prochaine les informations sur les origines géographiques des enfants et adolescents accueillis dans les structures, les diplômes obtenus par les jeunes séjournant dans les structures, la mixité, le nombre de contacts de pré-admissions, ne seront pas oubliés. Voilà un signe positif qui laisse imaginer que la prestation sera encore vivante en 2018. Le contraire serait surprenant puisqu'aucune menace ou volonté d'évolution n'est prononcée par la Direction.

Pour mémoire la capacité d'accueil des établissements accostait à 214 places en 2010 puisque les structures d'Arcy et de Courtemont Varennes complétaient une offre diversifiée. La rentrée scolaire 2017 ne concerne plus qu'une capacité d'accueil de 78 places.



1.2. – Détail par Lieu d'Accueil Educatif (LAE)

	Capacité d'accueil	2014	2015	2016	2017
BRETIGNY	42	21	16	9	18
Lieu d'Accueil Educatif					
MONTLIGNON	9	7	9	8	7
BISCHHEIM *	9	8	5	1	10
DIJON	9	8	9	5	4
LILLE	9	5	5	4	4
TOTAL	78	49	44	27	43

(*) Certains jeunes sont présents en séquentiel ce qui permet d'en accueillir 10 ; En présence simultanée le nombre d'enfants est toujours inférieur ou égal à 9.

Comme vous pouvez le lire, la rentrée scolaire paraît de bien meilleure facture que la précédente. Un total de 43 enfants est chiffré pour cette rentrée dont 18 pour le seul établissement de Brétigny. Or, celle de 2016 affichait un accueil concernant 9 enfants. Bizarre, le mouvement des effectifs 2017 fait apparaître une reconduction pour 12 enfants à Brétigny et 6 nouvelles admissions au 1^{er} septembre 2017. Il est probable qu'une partie de ces reconductions est de la provenance d'une autre structure ou d'ayants-droit qui ont été accueillis en cours d'année. Les représentants des bénéficiaires sont critiques sur l'état des lieux et surtout sur le fond de l'accueil. Les chiffres indiqués sont une photographie d'un moment précis qui évolue au fil du temps et le constat réalisé avant la CO-FASS était différent. Quelques unités se sont envolées et le « miracle » d'une structure est le fait d'un accueil conventionné avec des alternants. Ainsi, Bischheim n'accueillait plus d'ayant-droit lors du focus réalisé pour la CO-FASS.

L'accueil de ce nouveau public plonge dans la réflexion toutes les parties prenantes sur le rôle historique de l'accueil des enfants et des adolescents. C'est la cible qui nous interroge : sommes-nous bien dans le cadre du champ et des missions du FASS ?

D'ailleurs, par un passé récent, et s'agissant de la mission première des lieux d'accueil éducatif, le Département ne souhaitait plus élargir l'accueil avec des populations à « risques ». La faiblesse des demandes d'accueil interroge tout le monde. Malgré les efforts réalisés par tous les acteurs, les campagnes de communication sous la forme d'un courrier adressé aux familles ayant des enfants de 10 à 18 ans, les portes ouvertes des structures installées à proximité d'un Technicentre d'un millier de salariés (Bischheim), l'offre proposée ne connaît pas le succès escompté. Faut-il en déduire que les cheminots ne sont pas confrontés à des souffrances ? Tout va bien dans le monde cheminot ?



L'UNSA conclut ce sujet par la sémantique utilisée. Les structures éducatives sont devenues en 2017 des lieux d'accueil éducatif. Pourquoi pas : du moment que le dispositif a du sens.

Bilan des séjours « de répit »

Dans le cadre de l'Aide aux aidants, l'Action Sociale a expérimenté en août 2017 au sein de la Résidence d'accueil de SANARY deux séjours « de répit » :

- Famille et handicap du 17 au 23 août ;
- Salariés Aidants du 24 au 30 août.

Accueillis par une équipe pluridisciplinaire particulièrement impliquée (Résidence d'accueil, travailleurs sociaux dont des éducateurs, intervenants extérieurs...) 77 bénéficiaires (soit 23 familles) ouvrants et ayants-droit venant de toute la France ont pu se ressourcer dans le cadre enchanteur, moderne et adapté du site de Sanary qui accueille habituellement des pensionnés en séjour temporaire. L'objectif était de permettre un moment de répit à des familles fragilisées par le handicap ou la maladie d'un des membres du foyer, une parenthèse et un « lâcher-prise » avec le quotidien, avec des espaces et des temps partagés pour tous, mais aussi pour chacun.

Objectif atteint : progrès et reprise de confiance en soi pour des personnes en situation de handicap ou de maladie, solidarité, partage et écoute sur le vécu entre les familles, échanges d'informations sur les prises en charge innovantes...

Évaluation du séjour par les bénéficiaires : **100 % de taux de satisfaction !**

L'UNSA renvoie à sa déclaration préalable quant à son expression sur ces séjours, et laisse la parole aux bénéficiaires :

« **Une très belle parenthèse dans nos vies mouvementées ! Dès l'arrivée le ton est donné : bienveillance, disponibilité et écoute...Un séjour inoubliable inestimable qui restera gravé dans nos mémoires. »**

« **On se sent attendu et respecté, l'équipe était aux petits soins, beaucoup de bienveillance, c'est un séjour exceptionnel qui a apporté beaucoup de bien à toute la famille ; le lieu est bien conçu et adapté, en un mot idéal... »**

« **Merci à l'action sociale de nous avoir fait vivre cette semaine de réel répit pour nous tous, nous sommes reboostés, batteries rechargées, prêts à affronter la rentrée... chacun a pu faire ce qui lui plaisait sans se plier aux contraintes liées au handicap »**

« **La promesse de nous offrir une semaine de répit a été tenue. Nous espérons que cette action sera reconduite car elle apporte beaucoup et sur tous les plans. Tout a été mis en œuvre pour notre bien être et toujours avec le sourire et une énergie positive. »**

« **Merci pour ce tout premier accueil, pour la disponibilité et la prévenance du personnel Un séjour merveilleux pour nous. Vous avez un sens irréprochable du service. ... »**

Merci à tous les lecteurs d'avoir pris la peine de lire cette information syndicale ! Elle est destinée au réseau de l'Action Sociale mais aussi à tous les bénéficiaires de notre régime spécial, actifs, ayants-droit et pensionnés. La prochaine CoFASS aura lieu le jeudi 30 novembre 2017.